



## Dimanche 1er Mai 2022 32ème brocante annuelle de Crisnée organisée par l'Ecole Saint-Dominique

### Règlement

Nous vous souhaitons la bienvenue à notre brocante annuelle. Voici, le règlement de notre brocante, que nous vous demandons d'appliquer afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Par sa participation, tout exposant est sensé avoir pris connaissance des présentes conditions et de les accepter :

- L'installation du marché de la brocante commence à partir de minuit, veille de brocante.
- Toute circulation automobile sera strictement interdite de 6 h à 18h.
- **La vente d'articles nouveaux, de boissons et de nourriture est interdite sans accord préalable avec les organisateurs. Seuls sont admis les brocanteurs professionnels ou particuliers (pas de présence de commerçants ni d'autre ASBL). Tout contrevenant se verra exclure directement de la manifestation.**
- **Il n'y a pas de réservation pour les brocanteurs professionnels ni pour les particuliers. Les organisateurs désigneront l'emplacement de chacun.**
- Les emplacements numérotés et tracés sur le sol sont exclusivement réservés à l'organisateur.
- Les véhicules feront obligatoirement partie de l'emplacement ou seront placés à l'extérieur de la brocante.
- Nous vous demandons de respecter les sens de circulation, les indications des commissaires de parcours et de ne jamais effectuer de demi-tour sur le circuit de la brocante. Ces consignes seront identiques en fin de journée.
- Une participation aux frais vous sera demandée pour l'occupation de votre emplacement : 15 EUR pour 5 mètres et 3 EUR par mètre supplémentaire.
- Notre brocante est organisée en accord et avec l'autorisation de la Commune de Crisnée.
- Le « bon contact » avec le riverain sera toujours privilégié.
- Par respect, chacun doit emporter ses déchets à la fin du marché.
- Le Comité Organisateur n'est pas responsable des accidents et dégâts éventuels.

Par ordre de Police, et pour des raisons de sécurité, un dégagement de 3 mètres doit rester libre au milieu de la chaussée afin de laisser le passage aux véhicules de secours. Un test sera effectué avec l'aide d'un véhicule de la protection civile!

Le Comité Organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès et d'exclure tout exposant qui ne se conforme pas aux présentes conditions.

Pour le Comité Organisateur :  
Benoît Ory,  
Président du Conseil d'Administration,  
Ecole Saint-Dominique à Crisnée